



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0733

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'action 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0733

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'action 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Cette politique en faveur de la création et de la reprise d'entreprises a pour objectif de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, en proposant sur l'ensemble de l'agglomération une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour atteindre cet objectif, et donc répondre aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs intervenant en matière de création d'entreprises sur l'agglomération se sont engagés dans un travail important de professionnalisation, de coordination et de mise en réseau pour :

- consolider l'intervention de chacun et garantir une offre de service de proximité qualifiée en ante création,
- assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées par un suivi post création,
- renforcer l'accompagnement des projets innovants ou à potentiel de développement,
- accentuer le développement international du réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], porteur de rayonnement et d'attractivité économiques.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur de cette démarche globale, de même qu'elle en assure la promotion générale et qu'elle propose une intervention financière en appui des dispositifs existants.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Présentation de l'activité de la Chambre de métiers et de l'artisanat en matière d'entrepreneuriat

L'Espace futur artisan

L'Espace futur artisan est un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projet, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projet, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la Chambre de métiers et d'artisanat.

La Chambre de métiers et de l'artisanat accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprise dans leurs démarches et favorise leur mise en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires intracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projet artisanaux.

Bilan de l'activité 2008

1 - L'activité au sein de l'Espace futur artisan et dans le cadre des permanences

- 7 128 premiers accueils réalisés, 2 803 porteurs de projet accompagnés, soit une hausse de 19 % par rapport à 2007 (objectifs fixés : 8 500 premiers accueils, 2 500 accompagnements),
- 874 participants aux réunions d'information organisées, 1 588 participants aux stages de préparation à l'installation et 211 bénéficiaires d'ateliers complémentaires aux stages,
- 354 rendez-vous conseil à l'Espace futur artisan et 245 dans le cadre des permanences territoriales,
- 3 504 immatriculations dans le Rhône, soit une hausse de 5 % par rapport à 2007, contre 2 168 radiations (hors liquidation judiciaire) ;

2 - L'action parcours du repreneur

Ce parcours a été conçu et élaboré en 2008 avec, comme objectif, la sensibilisation pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande (opérationnalité au 2^e trimestre 2009) :

- organisation d'une réunion d'information spécifique "Comment se préparer à la reprise d'une entreprise artisanale",
- mise en place de modules complémentaires spécifiques reprise au stage de préparation à l'installation,
- proposition de rendez-vous individuels de mise en relation avec des cédants ;

3 - L'action de suivi des jeunes entreprises

Cette action a pris la forme d'ateliers collectifs essentiellement sur le thème de la démarche commerciale, le régime fiscal et social et le suivi de son activité, renforcés éventuellement par un accompagnement individuel.

78 dirigeants ont été suivis. Les entreprises ont majoritairement été satisfaites du suivi dont elles ont bénéficié.

4 - L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La Chambre de métiers et de l'artisanat a été labellisée pour son Espace futur artisan et la plupart de ses antennes. L'audit ayant été réalisé, l'antenne de Givors est en cours de validation.

La Chambre de métiers et de l'artisanat contribue, par ailleurs, à alimenter la base de données commune.

Par ailleurs, la Chambre de métiers assure une permanence constante sur le stand de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] dans le cadre du salon des entrepreneurs.

La Chambre de métiers est présente dans l'ensemble des instances de gouvernance de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]. Elle participe fortement, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, au groupe de travail transmission reprise.

Enfin, elle est l'un des partenaires privilégiés du projet de maison de la création d'entreprise de la Duchère.

Perspectives 2009

Les actions 2009 concernent principalement :

1 - La poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement (antennes comprises)

- 7 000 premiers accueils (et 7 000 accueils téléphoniques), 2 500 accompagnements,
- poursuite des permanences à Chassieu, Corbas, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et la Duchère,
- 1 500 participants aux stages.

A noter la mise en place d'un pré accueil Espace futur artisan (EFA) (notamment téléphonique) pour permettre d'améliorer la qualité d'écoute et une réorientation plus rapide des visiteurs vers les bons outils. De plus, il sera construit des outils spécifiques pour l'information, l'orientation et l'accompagnement des auto-entrepreneurs.

2 - La mise en place d'un parcours spécifique aux repreneurs et cédants d'entreprise

Concernant les repreneurs, il s'agira de :

- la formation des trois agents de l'EFA qui seront en charge de faire les rendez-vous post réunion sur l'outil de mise en relation de la Bourse régionale d'opportunité d'affaire (BROA) sur les premier et deuxième trimestres 2009,
- la mise en place d'une réunion test au 2^e trimestre animée en interne puis mise en place des réunions toutes les trois semaines,
- la mise en place de premiers rendez-vous post réunion,

Concernant les cédants, il s'agira de proposer, en parallèle du parcours spécifique repreneur, un nouvel accompagnement à compter du 1^{er} février 2009 grâce à :

- la réalisation d'un diagnostic de l'entreprise et la mise en place d'un plan d'action pour optimiser la vente de l'entreprise,
- l'analyse financière de l'entreprise,
- la diffusion de l'offre de cession (en lien notamment avec les bourses d'échanges LVE pilotées par la CCI de Lyon) ;

3 - Implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La Chambre de métiers poursuivra :

- les actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label [L_VE],
- l'alimentation et adaptation de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau,
- l'affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,
- la participation aux instances de gouvernance et de travail du réseau.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de pérenniser les actions conduites en 2008 par la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et de permettre le lancement de nouvelles initiatives, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 48 000 € pour l'année 2009.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention soumise au Conseil.

Budget prévisionnel 2009

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accueil, information et orientation des porteurs de projet	147 982	subventions publiques	48 000
réunions d'information	11 942	<i>dont Communauté urbaine</i>	<i>48 000</i>
rendez-vous conseil	76 888	subventions privées	18 000
actions spécifiques (reprise, ...)	54 749	autofinancement	263 536
gestion et communication	37 975		
total	329 536	total	329 536

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône et, notamment, le versement d'une subvention d'un montant de 48 000 € pour son programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

3° - La dépense correspondante de 48 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 %, soit 38 400 € versés dans un délai global de 40 jours suivant réception par la Communauté urbaine du certificat de notification de la convention par la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône,

- les 20 % restants, soit 9 600 € sur remise d'un rapport d'activité au plus tard le 28 février 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.